

# **Séché Environnement SA**

## **Règlement Intérieur du Conseil d'administration**

Modifié le 4 septembre 2024



4.3	Le Comité d'audit.....	21
4.3.1	Composition et fonctionnement .....	22
4.3.2	Attributions.....	22
4.4	Le Comité des rémunérations et des nominations (CRN).....	23
4.4.1	Composition et fonctionnement .....	23
4.4.2	Attributions.....	23
4.5	Le Comité stratégique .....	24
4.5.1	Composition et fonctionnement .....	24
4.5.2	Attributions.....	24
4.6	Le Comité RSE (Responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale).....	24
4.6.1	Composition et fonctionnement .....	25
4.6.2	Attributions.....	25
5 -	APPROBATION, MODIFICATION DU REGLEMENT INTÉRIEUR .....	26
	<b>ANNEXE 1 - Liste des missions pré-autorisées a priori, par le Comité d'audit (SACC)</b>	
	<b>ANNEXE 2 - Liste des missions pré-autorisées a priori, par le Comité RSE (SACIMD)</b>	

















































Le Comité d'audit approuve, d'ores et déjà, ces services tant en France qu'à l'étranger et donne délégation au Directeur Administratif et Financier du Groupe pour obtenir la confirmation du Commissaire aux comptes sur la compatibilité de la mission avec le descriptif ci-dessus des missions pré-autorisées et pour approuver le budget proposé par le Commissaire aux comptes ou son réseau.

Le Commissaire aux comptes effectue un suivi annuel de ces missions et des honoraires correspondants. Le suivi du plafonnement à 70% est également réalisé par le Commissaire aux comptes. Cette liste de services et les honoraires correspondants sont communiqués annuellement au Comité d'audit pour validation du respect du plafonnement à 70%.

